



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050103

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/04/2024 17H02 C:005360 I:21199
V/REF : 940151
V/Email reçu le Jeudi 18/04/2024 a 17H02

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 06356
IMMEUBLE : LES GROLIERES -6356
14-16, RUE DES GROLIERES
RUE DES VERGERS/LOUIS MICHOT
69120 VAULX EN VELIN

Vaulx en Velin, le 10 Mai 2024

Référence Marché: M_230860003-1
LOCALISATION : ALLEE N19 MICHOTY - CAVE DE M/MME SISBANE TEL07.58591474 OU 04.72044490
MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE LA CAVE DE MR SISBANE
A PREVOIR POUR LE 19/04
Donneur d'ordre : Mme J. DEFDAF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Curage de réseaux par procédé hydraulique haute pression

LE 19/04 A 16H00
INTERVENTION A PARTIR DES CAVES
POMPAGE DE LA CAVE
PASSAGE RACLETTE
NETTOYAGE ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DG LCOMPTER EMAIL en CC le 21/04/24 a 09H03 jasmine.defdaf@semcoda.com
DG LCOMPTER Email envoyé le 21/04/24 a 09H03 Mme C. CUAU

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
FUIITE QUI APPARAITRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	CU0001-H(s)curage >1er tampon collecteur	2	120,58	241,16



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050103

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	241,16
T.V.A. a 10,00%	24,11
TOTAL T.T.C.En EURO	265,27

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 940151 du 18/04/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 750 945 du 18/04/2024

THCVRDPCE Txv hors contra Voirie reseaux Partie cne ext.

01-EE-2230-ENT-61563100

Marché : M - 230860003-1

Lieu d'intervention

MR SISBANE Mohamed

MME SISBANE Nasria

19 RUE LOUIS MICHOT

69120 VAULX EN VELIN

Téléphone : 07.58.59.14.74 / 04.72.04.44.90

06356-00001-00001-00011 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/02/2005

Délai

Date limite exécution : 03/05/2024

Observations

A PREVOIR POUR LE 19/04

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
CU0003 Forfait pompage /POMPAGE CAVE MR SISBANE compris remise en centrale de traitement (sceptique, hydro-carbure etc)	1,00	115,56	115,56	11,56	127,12
				Total H.T.	115,56
				Total TVA	11,56
				Total TTC	127,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par AYARI Sanaa le 18/04/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **19 RUE LOUIS MICHOT 69120 VAULX EN VELIN**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **18/04/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 940151